N°. 98

Les quatre mémoires envoyés à l'academie
par Monsieur le marechal de Castries
et dont nous avons été chargés M. Dufouart
et moi de rendre Compte; ont pour objet
principal de prouver que le rapport
de M.rs les Commissaires chargés par le
gouvernement, de l'examen des gateaux
anti-vénériens est faux ou altéré.

ACADEMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

La lecture attentive de ces mémoires, –
nous a persuadé, que les raisons et les –
moyens de déffense, dont se sert le S.r bru
pour réfuter d'une part le rapport en
question, et de l'autre pour faire entrer te
de donner du louche aux observations
qui en font la base; paroissent d'une
futilité qui décele au moins l'homme
peu méthodique et fort présomptueux.

Car sans vouloir ici préconiser un
remede plus qu'un autre, nous dirons

ARC 12
d. 61 n°. 11

ACADÉMIE DE CHIRURGIE N

que les malades, sur les quels on a employé les gateaux anti-vénériens, n'avoient la plûpart que des accidens primitifs, et malgré la facilité avec la quelle ces accidens se dissipent pour l'ordinaire, le remede mistérieux du Sr. bru donné comme exclusif entre ses mains, a néanmoins echoué sur le plus grand nombre, comme il est bien constaté par beaucoup de faits désignés par la commission, d'où il semble, que ce même remede, ne doit pas avoir en général une energie plus constante pour la destruction d'un virus ancien, et les maitres de l'art n'en seront pas etonnés etant convaincus que le succès d'un traitement dépend beaucoup de la sagacité et de l'expérience de celui qui l'administre. cela posé, la methode du Sr. bru, ne doit pas etre admise nous paroissant bien eloignée (quoique ayant été dirigée par des chirurgiens

instruits) d'avoir atteint encore un degré d'efficacité qui puisse lui mériter la préeminence sur celle des frictions mercurielles.

ACADÉMIE DE MÉDECINE
DE
CHIRURGIE
C___ N___

D'ailleurs nous nous écarterions de nos principes et sans doute de ceux de l'académie en admettant un remède exclusif pour le traitement de la vérole, étant bien persuadés qu'il en doit résulter de grands inconvénients pour les malades.

D'après ces considérations et l'examen contradictoire des quatre vingt treize observations contenues dans le troisième mémoire, nous estimons que l'on ~~peut~~ doit s'en tenir irrévocablement au jugement porté par Mrs les médecins et chirurgiens de Brest, dans leur excellent et judicieux rapport, ainsi qu'aux expériences qu'ils ont faites, nous paraissant difficile d'en rendre un compte plus exacte et plus conforme à la vérité.

Morel

Dufouart

Le 10 mai 1787

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE